

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 052 et 053, **C-4.1**, o. 119 et 120, **O-0.1**, o 053 et 054 relatives à la tenue de deux promotions commerciales pour l'été 2017,
- **O-0.1**, o 055 relative à la réduction temporaire des frais d'étude technique d'une demande de permis et du prix du droit d'occuper le domaine public applicable à la période d'occupation pour l'occupation périodique d'un café-terrasse situé sur la rue Prince-Arthur Est pour l'exercice financier de 2017

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx